



## Divorce et garde d enfants

Par **nounoudutarn**, le **27/06/2012 à 13:38**

Bonjour, suite à notre divorce à la suite duquel j ai eu la garde des enfants, depuis avril 2012, j ai décidé de partir m installer avec les enfants en alsace à partir du 1er aout 2012. J ai notifié tout ceci par courrier à mon ex compagnon, en lui demandant à cet effet un arrangement pour la garde des enfants. Celui ci ne l entend pas du tout comme cela et à amener notre fils ainé chez une spychologue afin de lui faire dire des énormités sur moi même. A ce jour mon ex compagnon ne veut pas me donner de réponse pour la garde de nos fils. A- til un délai à respecter, ? Peut il m empêcher de partir? Peut il remettre notre affaire devant les tribunaux.

Par **cocotte1003**, le **27/06/2012 à 14:08**

bonjour, ce que vous souhaitez c'est un accord amiable avec le papa pour emmener les enfants. S'il ne le souhaite pas, il n'a aucune obligation de le faire, il peut très bien saisir le tribunal pour demander la garde des enfants, de toutes façons il va falloir changer le droit de visite et revoir les frais de transport. sachez que les juges demandent souvent au parent qui s'éloigne sans réel motif de prendre en charge les transports. Vous pouvez quitter la région, attention à obtenir le certificat de radiation de l'école actuelle des enfants car si le pere s'oppose à ce qu'ils vous le fasse, vous ne pourrez pas inscrire les enfants dans une nouvelle école. Selon l'age des enfants, le juge va leur demander leur avis sur le parent chez lequel il désire vivre et l'avis est important dans la décision que prendra le juge pour établir la garde. De toutes façons, même avec un accord amiable écrit entre parents, il faudra saisir le JAF pour que cela prenne une valeur juridique en cas de futurs désaccords, cordialement